



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



International Tracing Service
Inscribed on the International Register in 2013
Memory of the World



ITS

International Tracing Service
Service International de Recherches
Internationaler Suchdienst

International Tracing Service Tarifs des droits et émoluments Note explicative

La Commission Internationale pour l'International Tracing Service demande à l'ITS d'établir un règlement pour le recouvrement d'émoluments pour l'obtention de certains services de l'ITS.

Ce règlement fait partie du règlement d'accès aux documents déposés auprès de l'ITS.

Les catégories de services payants ainsi que le calcul des émoluments sont indiqués dans le règlement.

L'ensemble des prestations sont réalisées par les employés de l'ITS.

Les prestations suivantes ne sont pas facturées :

- Délivrance de renseignements, oralement ou par écrit.
- Réponse à des demandes de recherches pour le compte de visiteurs/utilisateurs.
- Aide des collaborateurs pour l'utilisation de matériel de l'ITS (biens archivistiques, livres, etc.) et explication du logiciel de recherche.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



International Tracing Service
Inscribed on the International Register in 2013
Memory of the World

ITS

International Tracing Service
Service International de Recherches
Internationaler Suchdienst

**International Tracing Service (ITS) Bad Arolsen
Tarifs des droits et émoluments du 4 août 2014 comme partie intégrante
du Règlement d'utilisation
ainsi que dernière modification du 1er février 2018**

Fondement :

L'utilisation des archives et d'autres services de l'ITS à des fins de recherche et de formation est en principe gratuite.

Le tarif des droits et émoluments régleme les coûts occasionnés par la fourniture de photocopies et de reproductions digitales de documents à des fins de recherche et de formation.

Les prestations de l'ITS sont gratuites pour la délivrance d'informations aux personnes relevant du mandat l'ITS, à savoir pour les demandes concernant ou faites au nom des victimes de la persécution national-socialiste, des survivants et de leurs familles.

Les utilisateurs peuvent recevoir des photocopies et des reproductions digitales de documents sur demande écrite, électronique ou téléphonique après avoir reçu l'autorisation de l'ITS d'utiliser les archives.

Il est interdit de reproduire des fonds (partiels) complets.

Procédure :

1. Une utilisation des archives n'est possible qu'à condition que l'ITS soit en possession d'une demande. Il est possible de commander des copies ou des reproductions digitales de documents ou de les réaliser dans le cadre d'une recherche sur place.
2. Avant la réalisation des copies, l'ITS peut établir une estimation des coûts qui ne devra pas être dépassée sans autorisation préalable. Comme solution alternative, l'utilisateur peut fixer une limite des coûts à ne pas dépasser par l'ITS sans autorisation préalable.
3. Dans le cas d'une résiliation unilatérale du contrat avant réalisation des copies, l'obligation de payer/fournir des prestations est annulée pour les deux parties contractantes. Les deux parties renoncent également à faire valoir toute revendication de dommages-intérêts d'ordre matériel ou immatériel.
4. Les montants facturés sur la base de la présente tarification sont payables avant la remise des copies et des reproductions digitales.

La présente tarification prend effet à partir du 1er février 2018.

Annexe : Barème des coûts



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



International Tracing Service
Inscribed on the International Register in 2013
Memory of the World

ITS

International Tracing Service
Service International de Recherches
Internationaler Suchdienst

Barème des coûts selon les tarifs des droits et émoluments

| Prestation | Description de la prestation | Prix unitaire | Indications supplémentaires |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Sélection et sauvegarde d'archives numérisées (par image) par l'utilisateur | 0,00 euro | Frais pour le support d'information (DVD ou clé USB) |
| 2 | Sélection et sauvegarde d'archives numérisées (par image) par l'ITS | 0,50 euro | Frais administratifs; plus frais pour le support d'information (DVD ou clé USB) |
| 3 | Numérisation d'archives sur papier (par image) par l'ITS | | |
| 3a | - résolution standard | 1 euro | Frais administratifs; plus frais pour le support d'information (DVD ou clé USB) |
| 3b | - résolution 300/600 dpi (tarif forfaitaire, 1ère image) | 25 euros | |
| 3c | - résolution 300/600 dpi (à partir de la 2ème image) | 5 euros | |
| 4 | Numérisation d'archives sur microfilm/microfiche (par image) par l'utilisateur | 0,00 euro | Frais pour le support d'information (DVD ou clé USB) |
| 5 | Numérisation d'archives sur microfilm/microfiche (par image) par l'ITS | 0,50 euro | Frais pour le support d'information (DVD ou clé USB) |
| 6 | Numérisation d'archives de la bibliothèque (par image) par l'utilisateur | 0,00 euro | Frais pour le support d'information (DVD ou clé USB) |
| 7 | Numérisation d'archives de la bibliothèque (y compris moyens de recherche) (par image) par l'ITS | 0,50 euro | Frais administratifs; plus frais pour le support d'information (DVD ou clé USB) |
| 8 | Impression sur papier, noir et blanc, DIN A4 ou DIN A3 | 0,50 euro | |
| 9 | Impression sur papier, couleurs, DIN A4 ou DIN A3 | 1 euro | |
| 10 | Support d'information DVD ou clé USB (4GB) | 5 euros | |
| 11 | Envoi selon travail occasionné | tarif postal | Frais d'emballage non calculés séparément |

*Les étudiants et écoliers bénéficient d'une réduction de 50% pour les prestations 2, 3a, 5, 7, 8 et 9 (frais pour le support d'information (DVD ou clé USB))